

FLASH INFO- JUIN 2021

Le dispositif CEE Coup de Pouce isolation actuel s'achève de façon anticipée le 30 juin prochain.
Et après, quelles aides proposer à vos clients ?

1. La fin du Coup de Pouce isolation actuel

A compter du 01/07/2021, il ne sera plus possible de proposer cette offre à vos clients. Pour être certain que vos derniers dossiers Coup de Pouce soient valorisés, les deux conditions suivantes doivent être vérifiées :

- Le devis est signé jusqu'au 30/06/2021 inclus
- et la facture est éditée jusqu'au 30/09/2021 inclus

Que se passe-t-il si un chantier ne peut être réalisé avant le 30/09/2021 ?

A défaut, le **chantier ne sera pas valorisable au titre du dispositif Coup de Pouce isolation actuel**. Il le restera cependant au titre du dispositif hors Coup de Pouce. Vis à vis de vos clients, vous risquez donc de devoir supporter la différence financière entre la promesse de prime Coup de Pouce et la valorisation réelle hors Coup de Pouce. Les éléments du dossier ne seront pas à mettre à jour.

Attention, les devis acceptés à partir du 01/07/2021, même édités avant cette date avec un montant de prime Coup de Pouce, relèveront également du dispositif hors coup de pouce, avec l'écart éventuel de prime que cela implique.

Soyez donc attentif à la **planification de vos chantiers** et aux imprévus de dernière minute !

Nous vous conseillons de **privilégier les chantiers pour les ménages modestes et précaires**. C'est pour ces ménages que la différence de prime avec un autre dispositif hors Coup de Pouce serait la plus importante.

Que se passe-t-il si mon devis a été signé avant le 09/02/2021 ?

Vous avez un an pour réaliser les travaux. En effet, par exception, les chantiers dont le devis a été signé avant le 09/02/2021 (donc jusqu'au 08/02/2021 inclus), peuvent être réalisés **jusqu'au 08/02/2022**.

Si vous avez cette possibilité, envisagez de **différer la réalisation de ces travaux à compter du 01/10/2021** pour optimiser votre planning de travaux jusqu'au 30/09/2021.

2. La situation au 1^{er} juillet 2021

Abokine, comme la majorité des acteurs du dispositif, ne proposera pas le nouveau dispositif Coup de Pouce.

Le nouveau dispositif Coup de Pouce isolation qui démarre le 01/07/2021 repose sur un modèle économique **non viable pour l'instant**.

En effet, les montants minimums à proposer en €/m² (10€ pour les ménages classiques et modestes, 12€ pour les ménages précaires) s'accompagnent d'une valorisation en kWh cumac/m² en baisse, nécessitant de verser des montants de prime trop importants aujourd'hui au regard du cours du CEE.

A partir du 1^{er} juillet, calculez vos primes sur la base du dispositif hors Coup de Pouce !

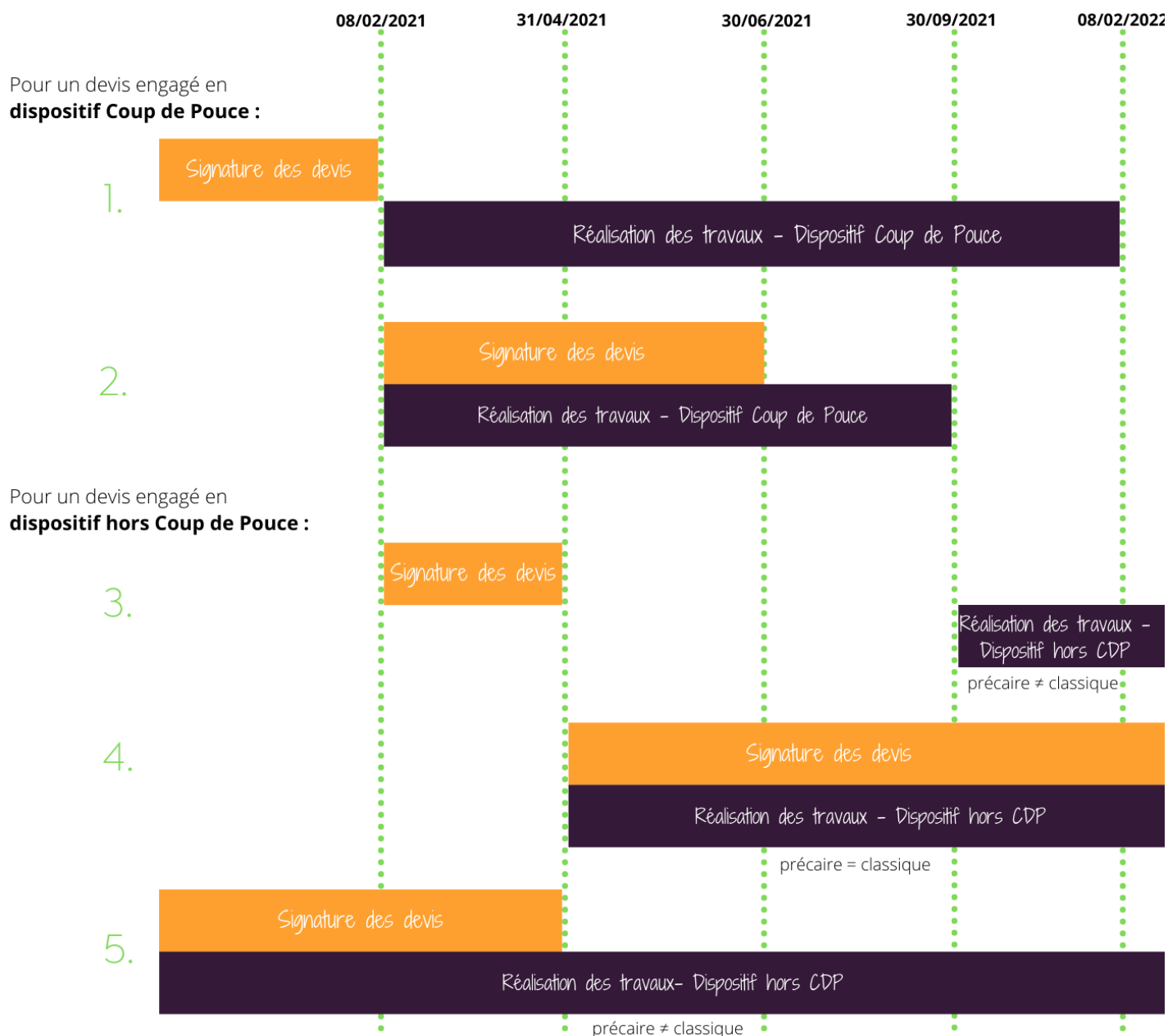
Abokine maintient ses tarifs habituels pour le dispositif hors Coup de Pouce.

Le nouveau dispositif Coup de Pouce n'étant pas mobilisable dans l'immédiat, reste la valeur refuge : le **dispositif hors Coup de Pouce** !

Il fonctionne de la même façon que le dispositif Coup de Pouce et est soumis aux mêmes obligations de contrôle. La seule chose qui change est le libellé de prime qui doit être mentionné comme suit : « **Prime Certificat d'Economies d'Énergie Isolation Abokine d'un montant de X euros** ».

Le montant de prime est **fonction de la zone géographique du chantier et du tarif validé avec votre commercial Abokine**. Pour rappel, depuis le 01/05/2021, pour les opérations BAR-EN-101 et BAR-EN-103 la valorisation de l'opération est la même quelle que soit la catégorie de ménage.

Pour autant, la **collecte des avis d'imposition pour les ménages modestes et précaires est toujours requise**.



4. Les essentiels à retenir

👍 01/07/2021 : dispositif CEE hors Coup de Pouce.

>> et même, dès maintenant dans votre devis, si votre planning de travaux est complet jusqu'au 30/09/2021.

👍 Exigences techniques, administratives et de contrôles identiques.

👍 Montant de prime identique pour toutes les catégories de ménages.

>> les avis d'impositions sont toujours requis pour les ménages modestes et précaires.

🚫 Libellé de prime évolue : "Prime Certificat d'Economies d'Energie Isolation Abokine d'un montant de X € ».

🚫 Montant de prime : fonction de la zone géographique du chantier.

>> utiliser l'Espace Abokine pour estimer ce montant : https://youtu.be/oXybli7_sAA

A très vite,
L'équipe Abokine